

POLITIQUES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC SUR ROUTE ET PISTE

**Produit par le
secteur route et piste de la
Fédération québécoise des sports cyclistes**

Avril 2006

1.0 L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

1.1 Concept de l'équipe du Québec

La mission de l'équipe du Québec, comme celle de toute équipe provinciale ou nationale, est l'atteinte des meilleures performances possibles en réunissant les meilleurs athlètes québécois lors des compétitions de niveau national et international, et de permettre au plus grand nombre de coureurs québécois d'accéder à l'équipe nationale.

L'atteinte de l'excellence passe par la réalisation de différentes activités : identification de talent, entraînement, évaluation et compétition. Ce travail doit se faire en complémentarité avec les clubs qui jouent un rôle important dans le développement des athlètes vers l'excellence.

Tenant compte du rôle des clubs, l'équipe du Québec ne se produit au Québec que dans les épreuves internationales, lors des championnats nationaux, ainsi que dans certaines autres épreuves nationales avec une équipe surclassée (ex : équipe du Québec junior dans une course nationale senior). Cela permet aux clubs d'afficher leurs meilleurs athlètes sous les couleurs de leur club et bénéficier d'une plus grande visibilité. L'équipe du Québec se produit aussi dans certaines épreuves nationales et internationales ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe.

1.2 Liste des athlètes identifiés

Il convient finalement de faire une distinction entre athlète identifié et athlète de l'équipe du Québec. La Direction des sports du Secrétariat au loisir et au sport (SLS) reconnaît un certain nombre d'athlètes identifiés, soit : 10 Élite H, 10 Élite F, 13 Relève H et 13 Relève F, et autant d'athlètes excellence qu'il y en a. La catégorie Excellence comprend les athlètes « réguliers » ainsi que ceux du « programme handisport ». (Pour plus de précision sur les athlètes identifiés, consulter le document "Critères de sélection et d'éligibilité pour la liste des athlètes identifiés").

On confond souvent liste des athlètes identifiés et athlètes de l'équipe du Québec. Il convient de préciser qu'il n'existe pas d'équipe du Québec permanente, et que l'équipe du Québec est une équipe ponctuelle par projet.

Les avantages d'être un athlète identifié sont les suivants :

- Invitation à certains camps d'entraînement (accès limité) ;
- Accès à différents programmes boursiers ;
- Admissibilité au crédit d'impôt provincial, dont le montant varie selon le niveau d'identification ;
- Accès aux différents services des Centres nationaux d'entraînement à des conditions avantageuses et du CNM – Montréal;

2.0 SOUTIEN À L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

2.1 Budget

La très grande partie du budget de l'équipe du Québec provient annuellement du SLS. Les commanditaires qui sont associés à l'équipe du Québec peuvent également apporter une certaine contribution financière, ou encore en biens et services.

Le SLS accorde une assistance financière à l'équipe du Québec dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence. Ce programme comporte des camps d'entraînement, des activités de détection de talent, des activités d'évaluation, des compétitions, et de la coordination (personnel). Il incombe à la FQSC de soumettre des demandes auprès du SLS, faisant un état détaillé des différents projets qu'elle entend réaliser, et des sommes nécessaires pour leur réalisation. Les demandes doivent évidemment être réalistes, la subvention étant accordée en majeure partie à partir d'un système d'évaluation normalisé des programmes des différentes fédérations sportives québécoises.

2.2 Encadrement

Depuis quelques années, le secteur route et piste de la FQSC a délaissé la fonction d'entraîneur de l'équipe du Québec pour plusieurs raisons. Historiquement, il y avait très peu d'entraîneurs qui avaient les compétences nécessaires pour encadrer et développer des athlètes de haut niveau. La situation a beaucoup évolué depuis avec l'émergence des Centres nationaux d'entraînement et la formation massive d'entraîneurs via le PNCE. Il est toutefois possible que l'équipe du Québec se dote de nouveau d'un entraîneur de l'équipe du Québec (temps plein ou temps partiel) dès 2006.

Ainsi, la situation actuelle est la suivante :

Nous comptons depuis le printemps 2002 sur la présence d'entraîneurs certifiés Niveau 3 ou 4 dans chacun des deux Centres d'entraînement cycliste. Ces entraîneurs ont le mandat de voir au développement du cyclisme sur route et piste au Québec, en collaboration avec les différents partenaires du milieu (écoles, municipalités, clubs, associations régionales,...).

Par ailleurs, plusieurs entraîneurs nationaux (rattachés au Centre de Bromont pour certains d'entre eux) voient également à l'encadrement des athlètes identifiés qui font partie de la liste de l'équipe nationale. Ces entraîneurs sont Eric Van den Eynde et Vincent Jourdain. Un bon nombre des athlètes identifiés bénéficient de leurs services.

Plusieurs clubs comptent également sur les services d'entraîneurs détenant une certification de niveau 3, en raison des exigences du SLS à l'égard de son programme de soutien financier aux clubs sportifs pour l'engagement d'entraîneurs.

Enfin, certaines entreprises privées offrent également des services professionnels de planification d'entraînement aux athlètes.

Direction sportive :

Une des composantes importantes du travail traditionnel de l'entraîneur de l'équipe du Québec consistait dans la direction des projets (camps d'entraînement et compétitions) de l'équipe du Québec.

Depuis quelques années, cette fonction importante est assurée de la façon suivante :

- Les camps d'entraînement sont généralement supervisés par un des entraîneurs des différents Centres d'entraînement, avec la présence d'un ou deux autres entraîneurs provenant de clubs ;
- Les projets de compétition faisant appel à des compétences stratégiques sont pris en charge soit par le directeur technique de la FQSC, par différents entraîneurs ou ancien athlètes d'élite, dont le bagage d'expérience peut contribuer à offrir le meilleur encadrement possible aux athlètes (ex : Annie Gariépy, Alexandre Maurais)

Outre les services de direction, l'équipe du Québec fait appel aux services de mécanos et masseurs dans les différents projets pour lesquels leurs services sont considérés comme étant importants/essentiels.

3.0 PROCESSUS DE SÉLECTION

3.1 Camps d'entraînement et de sélection

Il existe deux types de camps, les camps d'entraînement et les camps de sélection. Pour les camps d'entraînement, les athlètes sont choisis sur invitation (ex: camp printanier). Lors de ces camps, les athlètes identifiés sont les premiers considérés si le nombre de places est restreint. Dans le cas d'un projet où il y a une assistance financière accordée aux athlètes, et que le nombre de participants permet à des athlètes non-identifiés de participer, les athlètes identifiés pourront bénéficier d'une assistance financière, selon leur statut sur la liste des athlètes identifiés.

En ce qui concerne les camps de sélection (préparation), les athlètes qui y participent sont choisis à partir d'un processus de sélection, en général des compétitions (ex: Jeux du Canada). Le nombre d'athlètes prenant part à ces camps est moindre que pour les camps d'entraînement, et en général les athlètes sont pris entièrement à charge.

3.2 Compétitions

Pour ce qui est des compétitions, les athlètes sont sélectionnés à partir d'épreuves de sélection, compétitions ou camps de sélection, à moins d'indications contraires. Le fait d'être un athlète identifié ne constitue pas en soi un critère de sélection, exception faite pour certains projets qui se déroulent très tôt en saison. De la même façon, le fait de ne pas être un athlète identifié ne signifie nullement qu'un athlète ne peut être sélectionné pour un projet de compétition.

Les critères de sélection sont appliqués invariablement pour tous les athlètes québécois, exception faite des athlètes brevetés (Senior ou Junior) par Sport Canada, qui peuvent être pré-sélectionnés dans certains projets de compétition, en autant qu'ils ne soient pas hors-forme. Dans le cas de la piste, compte tenu du nombre restreint de compétitions, les athlètes membres de l'équipe nationale sur piste peuvent également être pré-sélectionnés.

Peu importe le projet, qu'il s'agisse d'un camp d'entraînement ou de sélection, ou d'une compétition, la liste des projets et les critères de sélection pour chacun des projets sont clairement définis avant le début de saison, et circulés auprès de tous les clubs, ainsi que des athlètes identifiés. Ces projet et critères sont également affichés sur le site Internet de la FQSC.

4.0 POLITIQUE DE PARTICIPATION

Au niveau des compétitions, il existe deux catégories de projets : les projets de développement et les projets de performance.

Les projets de développement sont ceux où les athlètes participent à une compétition avec pour objectif d'acquérir une expérience additionnelle, qui leur permettra éventuellement d'accéder à un niveau de performance supérieur. L'équipe du Québec qui se produit dans un tel événement poursuit donc un objectif de développement, et la performance brute en termes de classement ne constitue pas l'objectif premier. Le projet doit cependant permettre aux athlètes impliqués de progresser dans leur cheminement athlétique.

Les projets de performance sont ceux où l'équipe du Québec doit se présenter avec les meilleurs éléments de façon à obtenir une performance maximale, la victoire si possible. La performance constitue donc l'objectif ultime de ces projets, où on attend du Québec qu'il offre la meilleure performance possible.

Peu importe le type de projet, les athlètes choisis seront informés dans les quarante-huit heures suivant la dernière épreuve de sélection (camp ou compétition).

4.1 Projets de développement

Ces projets, qui ont pour premier objectif le développement de l'athlète, s'adressent généralement aux athlètes âgés de 22 ans et moins au cours de la saison. Les cas exceptionnels sont jugés par les membres du Comité de développement et de l'élite. Ces projets comprennent toutes les compétitions figurant au programme de l'équipe du Québec, exclusion faite des Championnats canadiens et du Tour de l'Abitibi. Pour ces projets, les athlètes seront choisis à partir d'un bassin d'athlètes identifiés suite à des épreuves de sélection.

Le nombre d'athlètes pourra varier selon les projets et sera indiqué au départ. Les coureurs invités ont, dans le cadre de ces projets, le loisir d'accepter l'invitation de l'équipe du Québec ou de la décliner afin de porter le maillot de leur club. Si toutefois, le nombre de coureurs compétitifs disponibles pour participer au projet est jugé insuffisant, le comité de sélection pourra décider de réduire le nombre d'athlètes sélectionnés ou tout simplement d'annuler le projet.

4.2 Projets de performance

Ces projets s'adressent à tous les athlètes juniors et seniors québécois, sans restriction d'âge. Les projets de performance actuels sont les Championnats canadiens sur route et sur piste, le Tour de l'Abitibi et les Jeux du Canada (aux quatre ans). Tout comme pour l'équipe nationale qui participe aux Championnats du Monde, les athlètes choisis par l'équipe du Québec devront porter le maillot de l'équipe du Québec afin de participer à ces compétitions.

Avec l'introduction des points UCI dans les épreuves internationales et les championnats nationaux, et le fait qu'ils servent désormais à qualifier les athlètes en vue du Championnat du Monde Élite (Senior H), l'obtention de points lors du Championnat canadien revêt donc une grande importance pour les coureurs.

Avec l'émergence de GS et la présence de plus en plus fréquente d'athlètes québécois au sein de ces formations professionnelles, les athlètes concernés font face à des contraintes contractuelles les obligeant à porter leur maillot d'équipe (GS).

De ce fait, le Comité du développement et de l'élite estime que les athlètes Élite (23 ans et +) sélectionnés sur l'équipe du Québec pour les Championnats canadiens (route et piste), doivent avoir la possibilité de porter le maillot de leur choix lors de ces événements (équipe du Québec ou celui leur club).

Pour les autres catégories, un athlète sélectionné qui refuserait de porter les couleurs de l'équipe du Québec verra son nom retiré de la liste des athlètes identifiés pour une période minimale d'un an.